



Société des Régates de Vannes

Fondée en 1843

Association déclarée d'utilité publique (11.02.1886)

Mob 06 24 18 67 37

Email srv.vannes@gmail.com

allée des Frères Cadoret

île de Conleau

56000 VANNES

Fax 02.97.62.75.35

Site <http://srv.srvannes.fr>

Club FFV 56009

Club FFH 2388

25 et 26 avril 2015

Avis de Course Transgolfe

Préambule : La TRANSGOLFE est la seule régate mêlant des parcours de type raid permettant à des minijis de parcourir une longue distance sur le golfe et des parcours bananes.
De ce fait, la TRANSGOLFE est réservée à des skippers confirmés et l'organisation se réserve le droit de refuser une inscription dont le niveau serait jugé insuffisant.
Du fait de la spécificité de l'épreuve les pré-inscriptions sont obligatoires et le respect des horaires est impératif.

1) Organisation: Cette régate est organisée les 25 et 26 avril 2015 au départ de ARRADON, par la **Société des Régates de Vannes**, sous l'égide de la Fédération Française de Voile,

2) Règles applicables:

Les règles de course à la voile (RCV) 2013-2016,

Les règles des classes admises à concourir, sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent avis de course ou par les instructions de course,

Le présent avis de course,

Les instructions de course.

3) Publicité:

La régate est classée en catégorie B, annexe G, des RCV.

4) Classes admises à concourir: Minijis

5) Coureurs admis à participer:

Coureurs français licenciés à la F.F.V ou à la F.F.H.

Coureurs étrangers en règle avec les règlements de leur autorité nationale.

6) Pré-inscriptions:

Tout équipage désirant participer au championnat de Bretagne doit impérativement adresser le bulletin d'inscription joint à: **Hervé TOURNEUX** ou à herve.tourneux@gmail.com

1 BIS rue Marc Antoine

56890 Saint Avé

accompagné d'un titre de paiement établi à l'ordre de la S.R.Vannes et correspondant au montant des frais de constitution de dossier.

En cas de désistement, un équipage ne sera remboursé qu'en cas de force majeure; un certificat médical sera exigé.

7) Montant des frais de constitution de dossier:

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé par coureur à 25 euros avant le 15/04/2015.

Le montant des frais de constitution de dossier pour inscription tardive est fixé par coureurs à 30 euros entre le 16 et le 22 avril . **Il ne sera pas pris d'inscription après le 22 avril 2015**



Société des Régates de Vannes

8) Confirmation des inscriptions:

Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées à ARRADON le samedi 25 avril de 08h30 à 10h00. Les concurrents licenciés à la FFV ou la FFH devront présenter au moment de la confirmation de leur inscription - les licences FFV ou FFH valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs

Les responsables de voiliers portant une publicité individuelle devront présenter une autorisation valide délivrée par la FFV (prescription FFV à l'annexe G des RCV)

Les concurrents étrangers doivent apporter la preuve qu'ils sont en règle avec leur autorité nationale et présenter leur licence et une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants: *"J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"*.

Les instructions générales de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

9) Heure de mise à disposition:

Les voiliers devront être présents à Arradon au plus tard le 25 avril à 10h. L'heure du 1er signal d'avertissement de la 1ere manche est fixée le 25 avril 2015 à 13H30 précises devant Arradon

10) Programme Sportif:

Samedi 25 avril 2015 :	11H00 Mises à l'eau 13h00 Début de la procédure de départ Retour à Arradon
Dimanche 26 avril 2015:	10h30 Début de la procédure de départ 17h00 Remise des prix

11) Classement:

Il sera effectué un classement scratch en point sur toutes les courses courues et validées

Il sera également établi un classement Pays de la Loire et un classement Bretagne pour les coureurs hors Pays de Loire.

Une course suffit pour valider l'épreuve.

Aucune course ne pourra être retirée pour les classements généraux.

12) Parcours:

Les parcours seront des Raids longue distance autour des îles du golfe.

Les parcours techniques seront des bananes à deux tour avec arrivée sous le vent

13) Pénalités applicables:

La règle 44.1 des RCV s'applique.

La pénalité de rotation pour une infraction à une règle du chapitre 2 est remplacée par une rotation de 360°, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la règle 44.2 des RCV.

14) Règle de sécurité:

Les équipages devront, dès leur départ sur l'eau et jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité.

Il est indispensable d'avoir à poste un bout de remorquage et de prévoir un système (bouts et pare battages) pour amarrer le bateau au ponton.

Il est recommandé de disposer d'une VHF.

15) Informations:

SR Vannes Hervé TOURNEUX 06 24 78 50 37

herve.tourneux@gmail.com